



Demande Licenciement économique

Par **Tessee13**, le **02/09/2012** à **14:46**

Bonjour,

Mon employeur est en cessation de paiement. La 1ère audience au TGI est prévue le 13 septembre. Si l'association est en redressement par la suite, puis-je demander mon licenciement économique auprès du mandataire désigné? Sera t-il forcément économique le licenciement?

Je ne souhaite pas rester (seule salariée) car le DG et le président magouillent et ont faits des erreurs de gestions qu'ils cachent et ils ft pressions sur moi car j'ai fait remonter les dysfonctionnements aux membres du bureau mais qui sur 5 membres (un c'est le président magouilleur, 2 ont démissionné par peur, un a été viré car il gênait, et l'autre est en mode silencieux!!!)

Cordialement,

Par **P.M.**, le **02/09/2012** à **15:35**

Bonjour,

Je pense qu'il faudrait déjà attendre que s'il n'y a pas liquidation judiciaire, le mandataire s'empare du dossier et attendre déjà sa décision dans un premier temps...

Par **Tessee13**, le **02/09/2012** à **15:55**

Mais si ce dernier pense que l'association peut me payer , est-ce que je peux demander un licenciement économique? En exposant ma situation par,exemple ou en disant que je suis la seule salariée et que je ne suis pas en mesure de tenir la comptabilité ou effectuer les nombreuses demandes de subvention qui permettent de faire rentrer de l'argent et que de ce fait il vaudrait mieux me licencier et prendre une personne qui fait rentrer des ronds dans le cas où ma situation ne le touche pas. si j'obtiens un licenciement dans ce cadre là, il sera forcément économique on est bien d'accord?

Cordialement,

Par **P.M.**, le **02/09/2012** à **17:34**

Il faudrait que vous précisiez qui pense que l'association peut vous payer...

Normalement, la décision de licenciement économique comme de tout autre ne vous appartient pas et justement en vous licenciant économiquement, cela risque de poser problème pour une nouvelle embauche...

Par **Tessee13**, le **02/09/2012** à **17:50**

Mais si financièrement mon poste ne fait pas rentrer d'argent mais, demande d'en sortir c'est tout aussi problématique. Il peut licencier sur mon poste et embaucher sur un autre poste qui a un lien direct avec de la rentrée d'argent et la réalisation des projets non?

Par **P.M.**, le **02/09/2012** à **18:11**

Ce n'est normalement pas à vous d'en décider mais à l'employeur ou au mandataire judiciaire qui devrait de toute façon avant de procéder au licenciement économique essayer de vous reclasser et qui, si vous insistez trop pour être licenciée, risque d'en être indisposé...

Par **Tessee13**, le **02/09/2012** à **18:33**

Le reclassement n'est pas possible, petite ASSO avec aucun poste que je ne pourrai prendre. Je ne vais pas harceler le mandataire, juste lui demander si il y a une possibilité comme ça été le cas avec ma collègue qui l'a demandé avant la cessation de paiement. Vu que je suis en conflit avec mon employeur je ne peux pas négocier une rupture conventionnelle et je ne veux pas démissionner sinon je perds entre autre mon indemnité de licenciement, n'étant pas payée depuis avril ça commence à faire beaucoup.